



Sommaire

- 2 Communications de la Municipalité
- 4 Conseil communal du 7 décembre 2015
- 6 Communiqué de presse de l'association La Cool'Hisse
- 7 Un bilan réjouissant pour le FC Venoge à mi-saison
- 8 Solidarité internationale
- 10 Eliminons les néophytes envahissantes !
- 11 Les élections arrivent
- 11 Bibliothèque intercommunale
- 11 Fermeture de la ludothèque
- 12 Entreprise MSB
- 14 La Luminothérapie
- 15 Memento, agenda et jubilaires
- 15 Jubilaires
- 16 L'ouvrier au village
- 16 Album photo

Editorial

Société : Groupe social formé de personnes qui se fréquentent, se réunissent pour une activité commune

Christiane Chevalier, Présidente de l'Union des Sociétés Locales



Le hasard a voulu que je pose mes valises à Penthalthaz, voilà presque 32 ans. Je débarquais d'un village de 350 habitants, dans une « ville » de presque 2'000 âmes (à l'époque!).

Dans mon village, il y avait une société de gym, de jeunesse, de tir, de chant et une Abbaye. Toutes formaient un ensemble : L'USL !

Donc autant vous dire que « je suis tombée dedans quand j'étais petite... »

Et à Penthalthaz, ça se passe comment ?

Et bien tout pareil ! Avec quelques sociétés en plus... Je découvre un gros village bien sympathique. Les gens se saluent dans la rue, se mobilisent pour organiser fêtes, soirées et manifestations diverses, bref, tous les ingrédients sont là pour que celui qui le veut, puisse s'intégrer à la vie communale.

On me demande parfois si l'USL a encore une raison d'être ? Et bien il faut croire que oui ! Il y a quelques années, il s'en est fallu d'un cheveu pour qu'elle ne soit dissoute, mais mon prédécesseur, Christian Martinetti, a su convaincre

les sociétés de garder ce lien entre elles. Même si ces dernières fonctionnent de façon autonome et indépendante, j'aime à penser que l'USL est le trait d'union entre elles, la population et nos autorités communales que je profite de remercier pour leur soutien inconditionnel ...

A l'ère du « Je fais c'que j'veux, quand je veux et comme je veux ! », je tiens à remercier tous ces Présidents, ces Comités (y compris le mien) et ces membres qui perpétuent le « nous travaillons, nous organisons et restons unis pour faire vivre notre Société et animer notre village ! » Aujourd'hui l'USL est forte de 14 sociétés-membres et je l'espère, bientôt 15 ! Une belle évolution si l'on pense que lors de son assemblée constitutive, le vendredi 17 septembre 1937 étaient présents les délégués de : La Chorale des Campagnes, la Société de Jeunesse, le Chœur de Dames, le Club de Football et la Société de Musique !

Et nous voici donc à presque 80 ans d'existence... Et ceci grâce à la volonté de personnes qui toujours ont cru en la fraternité, l'entente et l'amitié qui unissent nos sociétés villageoises. En conclusion, et pour qu'il fasse toujours bon vivre à Penthalthaz, je terminerai par ces quelques mots : Que vive l'USL !!!

Concours photo



Bernard Cavat a gagné le concours et reçoit un bon pour une carte journalière d'une valeur de CHF 35.-

Impressum

Editeur responsable

La Municipalité de Penthalthaz

Mise en page

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely, Bernard Morel, Joël Cavat

Correctrice

Claire Bourgeois

Impression

Imprimerie de Beaulieu SA

Adresse

Le Cancanier, Case postale 67,
1305 Penthalthaz,
lecancanier@penthalthaz.ch

Administration générale, finances, police, tourisme, promotion économique, affaires culturelles et paroissiales, jubilaires

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Place Centrale 5

Nous vous en avons parlé lors du Conseil du 5 octobre, d'importants travaux ont été entrepris à la Place Centrale 5.

Je vous le rappelle, suite d'importantes infiltrations d'eau, il était urgent d'assainir le toit plat. Lors des travaux, il a été constaté que les poutres devaient également être changées. En effet, elles sont spongieuses et pleines de champignons. Les travaux sont toujours en cours.

Quant aux bureaux, la partie de droite accueillera en début d'année les bureaux de l'Araspe. C'est pourquoi, il y aura de grands changements. La bourse prendra ses quartiers au 1er étage, avec le bureau technique.

Les bureaux actuels de la bourse seront attribués au secrétariat et, enfin, le contrôle des habitants prendra la place du secrétariat.

La Municipalité est satisfaite d'offrir à nouveau un service d'assurance sociale aux habitants de la commune et à ceux des communes voisines

Jubilaires

CF. page 15

Affaires sociales et affaires scolaires, santé, prévention, sports, informatique et service du feu

Yves Jauner, vice-syndic

Ajerco

Le 5 novembre 2015, le budget 2015 a été accepté lors de l'assemblée générale.

Le coût par habitant est de CHF 108.59.

Les charges en 2016 sont de CHF 7'338'367 contre CHF 6'684'635 en 2015.

Naturalisations

8 demandes de naturalisation ordinaire ont été déposées en 2015 et 4 ont été obtenues.

4 demandes de naturalisation facilitée ont été déposées en 2015, aucune n'a été encore obtenue.

ARASPE (association régionalisation de l'action sociale Prilly Echallens)

Le 2 décembre 2015, le budget 2016 a été accepté lors de l'assemblée générale.

Le coût par habitant est de CHF 22.63 pour 2016. Il est de CHF 22.58, pour 2015.

Les charges en 2016 sont de CHF 6'927'912, CHF 1'575'670 à charge des communes.

Durant le premier trimestre 2016, une antenne CSR sera ouverte à Penthaz.

Ceci dans les locaux administratifs occupés par le service à la population et le service technique. La croissance toujours plus forte des dossiers RI (revenu insertion), nécessite l'ouverture d'une antenne supplémentaire pour répondre à la demande des citoyens de notre région Venoge.

Service taxis

3 demandes d'autorisation en 2015.

UAPE Commune Penthaz

Pour répondre à la demande de nos citoyens et après avoir reçu l'autorisation de l'OAJE, nous avons ouvert et engagé deux personnes pour garantir ce service aux familles. Cette UAPE prend en charge les enfants scolarisés à Penthaz depuis la 4P à la 8P. Suite à un sondage l'ouverture a été créée pour les lundis mardis et jeudis après-midi. A ce jour, nous ne pouvons que constater la faible occupation de cet accueil. En effet ce n'est que 3 enfants qui sont accueillis durant les ouvertures.

Un bilan au début de l'année sera fait pour se déterminer quand au futur de cette UAPE.

Dès le 4 janvier 2016, les « petits poussins » (halte garderie) seront déplacés au Verger. Le matériel nécessaire sera commandé pour le nouvel endroit.

Les tables et chaises resteront à disposition de la Chrysalide.

Bonnes fêtes de Noël à tous et bonne année 2016 !

Personnel communal, voirie, déchets, matériel et véhicules des services extérieurs et domaines

Didier Chapuis, municipal

Personnel

La sortie du personnel a eu lieu ce dernier vendredi. Avant de partager un repas à la Maison de ville nous avons eu la chance de visiter l'usine de production d'eau de la ville de Lausanne à Lutry. Je remercie les services extérieurs qui ont organisé ce moment de partage et de convivialité.

Plan Bois

Le bail pour le local de remplacement sur le site de Venoge Parc a été signé. Les soumissions sont rentrées et nous sommes tout à fait dans le cadre du crédit voté. Le début des travaux est avancé au 19 janvier 2016.

Eco Point

Comme vous avez pu certainement le constater, les nouveaux aménagements de l'Eco Point contribuent à une nette amélioration de la situation.

Nous allons continuer nos efforts de communication, de prévention et si cela ne suffit pas nous continuerons à sanctionner les personnes qui ne respectent pas les prescriptions communales en la matière. Petit rappel, un dépôt non conforme est passible d'une amende minimale de CHF 150.-- frais de dossier compris.

Le samedi 19 décembre prochain nous serons présents sur place. C'est de la prévention avec information sur les horaires d'ouverture de fin d'année de l'Eco Point et de la déchetterie intercommunale.

Taxe sur les déchets

Afin de nous conformer à l'article 11 du règlement communal sur la gestion des déchets, la municipalité a décidé de modifier le montant de la taxe forfaitaire annuelle.

Je rappelle que cette taxe doit permettre de couvrir les coûts occasionnés pour l'élimination des déchets. Après deux exercices comptables complets depuis l'introduction de la taxe au sac et la projection des chiffres pour l'année 2015, les nouvelles taxes seront les suivantes :

- CHF 123.-- par personne de plus de 20 ans en résidence principale ou secondaire
- CHF 246.-- par entreprise
- CHF 61.50 par saison et emplacement pour les résidents au camping.

La modification de cette taxe à la hausse ou à la baisse est de compétence municipale dans le cadre défini par l'article 12 B du règlement communal sur la gestion des déchets.

Police des constructions, urbanisme, mobilité, transports publics, espaces publics et cimetière, énergie renouvelable et développement durable

Piéric Freiburghaus, municipal

Plan de quartier « La Vuy »

Le PQ La Vuy doit permettre l'extension de l'établissement médico-social, EMS Fondation La Venoge, et la création de logements protégés, tout en conciliant l'extension du bâti avec l'environnement et en offrant des espaces extérieurs favorables à la qualité de vie.

Trois oppositions ont été enregistrées lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 octobre au 30 novembre 2015. Les séances de conciliation auront lieu ce mois de décembre en vue de présenter le préavis au Conseil communal au premier trimestre 2016.

Démarche participative

Comme déjà annoncé, la Municipalité a mandaté l'association Equiterre, partenaire pour le développement durable, afin d'organiser et animer une démarche participative portant sur l'avenir et la requalification du centre de la localité, le maintien et le développement des fonctions administratives et commerciales, dans le but également d'intensifier les liens sociaux.

Pour des raisons d'agenda et de disponibilité de salle, les partenaires ont dû décaler le calendrier. La première session de la démarche aura lieu le samedi 19 mars 2016. Une information spécifique, sous la forme d'une lettre d'invitation et d'un numéro spécial « Le Cancanier » parviendra à l'ensemble de la population et des commerçants à mi-février 2016. Au préalable la Municipalité invitera le groupe « Cœur de Penthaz », initiateur de la réflexion, à une séance d'information spécifique en janvier 2016.

L'Office fédéral du développement territorial, ARE, du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, DETEC, a salué la volonté de mettre en place un processus participatif dont les objectifs s'inscrivent dans une vision de développement durable. Ledit office a été convaincu que cette approche apportera une plus-value importante pour le futur de notre commune et nous a accordé un soutien financier d'un montant de CHF 15'000.-

Avenir de la gare de Cossonay-Penthaz

Lors d'une rencontre informelle avec Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat, Chef du Département des infrastructures et des ressources humaines, nous avons évoqué la suite de la pétition « Pour une amélioration à court terme de la gare de Cossonay-Penthaz », soutenue par plus de 2200 signatures, quinze municipalités et deux associations régionales, traitée par le Grand Conseil lors de sa séance du 10 mars 2015.

Une séance de travail réunira, fin janvier 2016, la Conseillère d'Etat, la Direction générale de la mobilité et des routes, DGMR, les CFF et une délégation des municipalités de Penthaz et de Cossonay. Mme Nuria Gorrite est cependant, à ce jour, peu optimiste quant à la volonté de CFF d'entreprendre des travaux d'amélioration de notre gare avant plusieurs années ; ceci du fait des investissements actuels en gares de Lausanne et Renens.

Places de jeux

La Municipalité a pris contact avec l'association Embellimur en vue d'une mise en valeur de la place de jeux de l'ancien cimetière, afin de réaliser une mosaïque sur le mur bordant le terrain de pétanque. L'association Embellimur, fondée en 2011, a déjà réalisé plusieurs oeuvres dans le canton. Elle emploie des personnes ayant des difficultés d'insertion ou d'image sociale, des personnes dont les bénéfices d'une prise en charge en ergothérapie peuvent améliorer ou stabiliser leur état de santé, ou encore des bénéficiaires de l'aide sociale comme mesure à bas seuil, mais également comme

lieu d'évaluation professionnelle. Son travail d'encadrement est reconnu à sa juste valeur par le Service de protection et d'aide sociale, SPAS. Le projet sera de ce fait cofinancé par le Canton et l'Etablissement cantonal pour l'accueil des migrants, EVAM. La Municipalité a également décidé de renommer les trois places de jeux sises sur le territoire de notre commune. Une manifestation dédiée aura lieu en mai 2016.

Routes et chemins, services industriels, protection civile et forêts

Pierre-André Ischi, municipal

La chaudière à gaz du Verger ayant rendu l'âme, nous sommes donc dans l'obligation de la changer. Son remplacement sera effectué d'ici la fin de l'année.

Le préavis voté en 2009 pour le PPA Nord des Câbleries prévoyait le bouclage du réseau d'eau sur le site. Ce dernier tronçon se situe

sur le chemin de l'Islettaz qui longe les bâtiments et la voie CFF. Pour ne pas avoir besoin d'ouvrir la route plusieurs fois, il a été jugé bon de faire ces travaux en dernier. C'est pour cela que lesdits travaux effectués par Planzer vont débuter tout prochainement.

Conseil communal du 7 décembre 2015

Chantal Gacond

La séance du Conseil communal est ouverte à 19h30. M. Alain Pellet, Président, souhaite la bienvenue. M. Traini désire juste apporter une précision concernant le commentaire de Mme Hautier lors du Conseil du 5 octobre dernier (voir page 2 du Cancanier n° 38). D'après M. Traini ce commentaire ne devrait pas figurer dans le dernier PV, il s'agissait d'un simple conseil avisé que la Municipalité est libre d'interpréter comme elle l'entend.

Le PV du 5 octobre 2015 est accepté à l'unanimité.

M. Pellet donne lecture du courrier :

- Démission au 30.11.2015 de Mme Alison Mottier car elle déménage dans une autre commune.
- Démission au 30.06.2016 de Mme Claudine Martin, secrétaire du Conseil communal.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'ordre du jour.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal relatif au budget 2016.

Le résultat estimé du budget qui vous est présenté se résume de la manière suivante :

	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Total des revenus	16 090 700.00	13 948 950.00	14 725 586.83
Total des charges	16 478 400.00	14 139 750.00	14 705 174.12
Résultat	-387 700.00	-190 800.00	20 412.71

L'excédent total de charges est de CHF 387'700.-.

Conclusions de Madame Hautier

La Municipalité présente depuis 2011 un budget avec un excédent de charges mais elle reste toujours très prudente avec les entrées fiscales. Comme déjà dit en 2012, les communes en ont assez de tous ces reports de charges qu'elles ne peuvent pas maîtriser. Et plus encore lorsque le Canton annonce avec fierté que les chiffres sont dans le noir.

Les deux associations de communes vaudoises, UCV et AdCV soutiennent la mise en œuvre de la 3^{ème} réforme de la fiscalité des entreprises mais revendiquent la compensation intégrale par l'Etat cantonal de cette anticipation via un fonds de redistribution aux communes, puisque la Confédération a fixé cette échéance à 2019. Le pourcentage de la compensation fédérale redistribuée par le Canton s'élève à environ un tiers mais une part évolutive dont le mécanisme reste à définir est prévue. Cette réforme pousse à une révision de la péréquation intercommunale, partielle ou totale et dont



En bref

39 conseillers sont présents
Adoption à l'unanimité du PV de la séance du 5 octobre 2015

A l'ordre du jour :

- 2 préavis
- Nomination/dissolution de Commissions

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal relatif à la rénovation partielle du bâtiment scolaire « Collège du Cheminet »

Prochain Conseil communal : 15 février 2016

le calendrier est échelonné entre 2017 et 2022 au plus tard. Quant au financement public lié à l'accueil de jour, les communes entendent assumer leur part de manière proportionnelle en fonction des coûts globaux, lesquels s'annoncent difficiles à digérer dans le contexte actuel. Sur ce plan, les associations souhaitent ancrer dans la loi un mécanisme qui garantisse cette logique de proportionnalité. Si l'UCV et l'AdCV parviennent à faire fléchir M. Broulis, alors les communes, dont la nôtre, pourront souffler un peu... jusqu'en 2019. Voilà ce qui est des charges cantonales et auxquelles il faut ajouter environ 4,5% d'augmentation de la facture sociale.

La Municipalité est toujours soucieuse de maîtriser les dépenses, mais il y a les incontournables tels que :

- l'entretien des bâtiments, des routes, de l'éclairage public etc. qui représentent des montants importants.
- le personnel communal (efficace et fidèle) a « passé à la trappe » depuis plusieurs années. La Municipalité a décidé de faire un effort.
- l'informatique a plus de 10 ans, les pannes sont fréquentes et obligent le personnel à interrompre le travail. La Municipalité envisage d'engager une personne pour assurer la maintenance, les dépannages, effectuer les mises à jour et s'occuper du site de la commune ou de mandater une société spécialisée.

Pour pallier à toutes ces incertitudes, la Municipalité, la boursière et un spécialiste en finances ont débuté une analyse financière, un travail de planification des investissements qu'il faudra réaliser ces 20 prochaines années. Quelles incidences sur le budget, le plafond d'endettement ? Quelles charges cantonales ?

Madame Hautier rappelle que c'est la dernière fois qu'elle participe à l'élaboration du budget communal. Elle est persuadée qu'il a été préparé avec grand soin, sagesse et une pointe d'optimisme et qu'il correspond aux besoins du personnel, de la population et de la commune toute entière.

Voici quelques points relevés par la commission des finances :

- augmentation de 16,5% du budget global 2016
- avec l'évolution, les revenus sont en augmentation de 16% dans les divers dicastères
- la sécurité sociale est passée de CHF 872'500.- en 2005 à 2'606'750.- pour 2016

La commission félicite l'Exécutif et Mme Girard de la mise en œuvre d'une planification des investissements pour les 20 prochaines années. Elle recommande d'adopter le budget 2016 tel que présenté. Le budget 2016 est accepté à l'unanimité.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal relatif à la rénovation partielle du bâtiment scolaire « Collège du Cheminet ».

Le « Collège du Cheminet » a été rénové et agrandi de 1994 à 1995. Le corps principal du bâtiment a été conservé et une extension a été créée sur toute la longueur de la façade nord-ouest. Une isolation périphérique en polystyrène a été posée sur la partie existante du bâtiment. Le crépi recouvrant cette isolation s'est vite dégradé (cloques et décollements sont apparus).

En mai 2012, la Municipalité présentait au Conseil communal un préavis qui consistait à la réfection simple de la partie basse de la façade sud-est. Le préavis a été renvoyé pour étude complémentaire.

Le présent préavis consiste :

- à la réfection totale du crépi et à l'isolation partielle de la façade, isolation qui apporte une amélioration notable à l'enveloppe thermique du bâtiment. Le remplacement des deux chaudières (porté au budget de l'ASiCoPE et adopté lors de l'assemblée générale du Conseil intercommunal du 30.09.2015) améliore considérablement le rendement effectif des installations de chauffage. Il est également prévu le remplacement des stores puisque une grande partie est endommagée et ne fonctionne plus correctement.
- à la réfection du plafond de la salle de musique et du hall du 3^{ème} étage car les lames ajourées en sapin sont posées sous un voile noir et que ce voile noir s'est désagrégé.
- à la rénovation des couloirs, cages d'escaliers, classes diverses salles et bureaux et d'y remplacer les néons par des tubes LED.
- au nettoyage de l'installation et au traitement de l'eau de chauffage afin de garantir la durabilité des chaudières.

Le coût total des travaux est de CHF 395'000.-. Ces travaux ne sont pas prévus dans le catalogue des investissements. Comme il s'agit d'un établissement scolaire, l'ASiCoPE remboursera les 2/3 du montant sous forme d'en remboursement annuel sur 30 ans.

La commission « Réfection façade collège du Cheminet » est d'accord sur la nécessité des travaux à effectuer. Elle tient toutefois à sensibiliser la Municipalité quant à la réflexion sur une plus grande amélioration thermique afin de diminuer la valeur énergétique du bâtiment. Elle invite les conseillers municipaux d'accepter les conclusions du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

Nomination/dissolution de Commissions

3 commissions ont été dissoutes :

- celle pour le règlement des appartements subventionnés
- celle pour la mise en conformité des cibles
- celle pour le bâtiment terrain de foot

3 commissions ont été nommées :

- celle pour un préavis sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions
- celle pour un préavis pour la modification des prescriptions sur les jardins familiaux
- celle pour un préavis sur la modification du règlement sur les inhumations, les aspirations et les cimetières

M. Jauner rappelle que la commission AJERCO est convoquée pour présentation du préavis. Cette commission va rapporter à la Municipalité qui va donner réponse au Comité directeur AJERCO. Par contre le préavis, une fois validé par l'ensemble des communes, devra être présenté au Conseil communal avant la fin de la législature.

Pour de plus amples informations, le PV de cette séance sera disponible sur notre site web www.penthalaz.ch (zone téléchargement répertoire «PV du conseil»), après acceptation du dit PV lors du prochain conseil.

Divers

Voici quelques questions/interventions des conseillers avec les réponses *en italique quand il y en a :*

- Il était prévu, lors de l'acceptation de crédit pour l'ancienne station de pompage, de profiter des machines de démolition de Planzer. A présent, les machines ne sont plus là. Pourquoi la station de n'a pas été détruite ? Combien est-ce que cela va coûter ? Va-t-on rester dans le budget ?
M. Ischi explique qu'il y a eu un petit problème de planification et une mésentente entre les deux parties. M. Ischi va se renseigner pour les coûts et le planning.

• Il y a plusieurs mois, il avait été demandé si on pouvait organiser une ressourcerie à Valorsa, pour y déposer des objets en bon état qui pourraient servir à d'autres personnes. Pour des raisons de coût et de l'élimination de ce qui ne peut pas être échangé la réponse était négative. Mais qu'il est envisageable de faire une action ponctuelle, à définir. Aujourd'hui, n'est-il pas envisageable de créer cette ressourcerie ? Cela fonctionne bien dans d'autres communes et permettrait de recycler et de donner une seconde vie aux objets qui peuvent encore servir.

M. Chapuis répond que la ressourcerie est une bonne idée mais pour l'instant la priorité se trouve dans la collecte de matériaux contenant de l'amiante. Nous allons reprendre la discussion de la ressourcerie. Il ne faut pas oublier qu'il faut trouver la place, l'endroit idéal, obtenir l'accord de la direction de Valorsa et des deux communes partenaires.

• Un lampadaire a été installé provisoirement pour deux ou trois mois

maximum, malheureusement ce lampadaire est toujours là depuis de longs mois. Cette solution est inesthétique et montre un inachèvement des travaux pour lequel il serait bien d'y remédier.

• Les entraînements de hockey génèrent beaucoup de bruit pour les riverains. Ne serait-il pas possible d'installer des plaques anti-bruits pour limiter les nuisances ? Est-il aussi possible de faire respecter les horaires réservés au hockey et de ne pas y jouer tous les jours ?

• Pour activer l'attractivité de notre commune et de notre région, il serait intéressant d'étudier la possibilité de préfinancer les travaux de la gare CFF entre notre commune et le Canton.

• Pourquoi ne pas avoir profité des travaux de rénovation du bâtiment scolaire « Collège du Cheminet » pour installer des panneaux photovoltaïques ?

M. Jauner prend note de cette intervention, il ajoute que dans un premier temps nous nous sommes concentrés sur les travaux d'entretien.

• Pouvons-nous connaître les intentions de la Municipalité quant aux prochaines élections ? Mme Hautier ne se représente pas. MM. Jauner, Ischi, Chapuis et Freiburghaus se représentent.

Les jetons de présence sont offerts à la Fondation de Vernand.

Mme Hautier rappelle qu'il est encore possible de s'inscrire sur le site (www.piscinepatinoire.ch) pour tenir la patinoire.

Elle remercie, au nom de la Municipalité, la confiance accordée pour le budget 2016. Elle profite de souhaiter, toujours au nom de la Municipalité, de très joyeuses fêtes de fin d'année et une belle et heureuse année 2016.

La séance est levée à 20h30.

Communiqué de presse de l'association La Cool'Hisse

Katherin Laffely

Depuis maintenant 21 années, le village de Penthaz suit les activités de La Cool'Hisse et vit aux rythmes du Venoge Festival. Il est donc important de vous informer de l'évolution de cette manifestation toujours très importante pour la région.

Cette année 2015 a vu le succès du festival se confirmer. La commune de Penthaz très engagée, des partenaires bien investis, plus de 500 Bénévoles, des artistes toujours plus connus, un budget explosif, un site 150 % plus grand, une professionnalisation du montage et démontage des scènes et un comité performant ont permis de vivre pour la 3ème année consécutive des chiffres encourageants et positifs face à l'avenir.

Depuis 2 ans, les comités de La Cool'Hisse et du Venoge festival s'interrogent quand à l'avenir. L'évolution constructive du festival permet aujourd'hui d'envisager une réelle autonomie. Au cours de la dernière assemblée générale, la décision a été prise de permettre au Venoge festival de voler de ses propres ailes. Les deux comités se réjouissent de cette décision commune, mûrement réfléchie et qui nous semble adéquate pour le futur de nos activités respectives. Nous avons donc le grand plaisir de vous annoncer l'indépendance

du Venoge Festival.

Le Venoge Festival garde son nom et va créer une nouvelle association.

L'association La Cool'Hisse a envie de poursuivre ses engagements de façon plus modeste.

Le 5 mars 2016 tous les habitants des 4 villages (Penthaz, Pentaz, Dailens et Lussery-Villars) sont invités à se déguiser et à participer au «Carnaval».

Le 12 mars la «Soirée du Don» permettra à l'association de remettre son don à la MEP (Maison d'Enfants de Pentaz) et le 1er octobre, suite au succès vécu, la «Rencontre Autour du Monde» accueillera à nouveau tous les Cancaniers.

La Cool'Hisse continuera aussi à s'investir dans des activités locales ponctuelles.

Le site internet est en voie de renaître et vous pourrez bientôt le consulter...

Nous comptons sur tous nos membres pour continuer leur engagement à La Cool'Hisse et à ceux qui ne le sont pas de nous rejoindre.

Un bilan réjouissant pour le FC Venoge à mi-saison

Bernard Morel

Jeune président du FC Venoge depuis bientôt deux ans, Sébastien Anger est un homme bien occupé, mais heureux. Il a de quoi avoir le sourire à l'issue du premier tour du championnat. Car le club affiche une belle santé après un automne riche en bons résultats.

Première équipe (3^e ligue)

Le groupe 3 de troisième ligue est clairement dominé par le FC Venoge : 11 matches, 27 points ; 8 victoires, 3 nuls, aucune défaite et 6 points d'avance sur le deuxième. L'équipe est bien partie pour atteindre son objectif, les finales de promotion en deuxième ligue. «Les résultats de notre première équipe ne sont pas à proprement parler une surprise, explique Sébastien Anger. Autant il y a quatre ans, la promotion en deuxième ligue n'avait pas vraiment été planifiée, autant, cette fois, le parcours de l'équipe relève d'un projet mis en place il y a deux ans et demi avec l'entraîneur Luis Rodrigues. Nous occupons la place que nous espérions et nous pouvons être confiants pour le deuxième tour. C'est vrai qu'il n'y a qu'un petit noyau de joueurs de nos trois villages. La plupart viennent de l'extérieur, mais ils sont vraiment bien intégrés dans le club. Durant l'automne, nos matches à domicile se sont joués à Penthaz car il y a eu des problèmes durant l'été et l'automne avec le terrain de Penthalaz.

Deuxième équipe (4^e ligue)

Dans le groupe 4 de quatrième ligue, la deuxième équipe du FC Venoge occupe un très bon 5^e rang. «C'est la vraie bonne surprise, reprend Sébastien Anger. Ces dernières saisons, notre deuxième équipe s'est chaque fois sauvée de justesse de la relégation. Cette saison, avec un groupe formé essentiellement par les joueurs du cru, elle réussit un très bon championnat et se trouve actuellement dans le haut du classement. Ce n'est pas toujours simple que les joueurs d'une deuxième équipe soient vraiment motivés, mais là, tout le monde se sent concerné. C'est vraiment super».

Séniors

Les vétérans – comme on les appelait autrefois – revivent au sein du FC Venoge. «L'Association cantonale vaudoise a abaissé à 30 ans, au lieu de 32, l'âge pour évoluer avec les séniors, précise Sébastien Anger. Cela nous a permis de retrouver un groupe d'une trentaine de joueurs en 2014. Ils ont réussi d'emblée de très bons résultats puisqu'ils sont montés en élite au terme de la saison dernière. Cette saison dans le championnat élite, c'est nettement plus dur, mais l'ambiance reste excellente».

Section juniors

Ce ne sont pas moins de 110 enfants qui ont un passeport au FC Venoge. «Notre section juniors est divisée en deux parties, dit Sébastien Anger. Nos juniors B, C et D jouent sous l'appellation

Mormont-Venoge, en collaboration avec le FC La Sarraz-Eclépens. Il y a une équipe de B, une de C et trois de D. Les juniors E, F et G jouent sous le nom du FC Venoge. Notre mouvement est très dynamique. Nous aurons notre tournoi en salle début février, puis, le 11 juin, nous organiserons un tournoi Graines de foot pour les juniors F. Nous mettons aussi sur pied un footon début juin. Pour cette manifestation, nos juniors vont chercher à être sponsorisés en vue de faire des tours de terrain. L'argent ainsi récolté leur permettra de retirer quelques avantages, en particulier une diminution des cotisations ou du matériel. Cela dit, la gestion d'une telle section juniors ne va pas sans quelques difficultés. Notamment celle de trouver des entraîneurs pour nos jeunes. Nous aimerions aussi que les parents s'impliquent davantage pour encadrer leurs enfants et ne considèrent pas seulement le club comme une garderie. Autre souci, le fait que pas mal de jeunes arrêtent le foot lorsqu'ils ont 16-17 ans. Nous perdons trop de joueurs au moment où ils arrivent au bout de leur parcours juniors. Car notre espoir est de pouvoir davantage compter sur les joueurs formés chez nous pour notre première équipe.

Et Sébastien Anger, en guise de conclusion, de relever encore combien est précieux «l'apport de la confrérie de quelque 70 membres qui versent chacun 200 francs par saison.

Quelques dates

5-7 février 2016

Tournoi à la salle du Verger à Penthalaz

18 février 2016

Repas de soutien du FC Venoge à la salle Jean-Villard-Gilles à Daillens

20 mars 2016

Reprise du championnat de troisième ligue (FC Venoge – Veyron-Venoge)

11 juin 2016

Tournoi Graines de foot pour les juniors F à Penthalaz

Solidarité internationale

Piéric Freiburghaus

Créée en 1989, la FEDEVACO est une organisation faitière regroupant aujourd'hui une quarantaine d'associations actives dans la coopération au développement.

La FEDEVACO

Elle permet aux collectivités publiques (Confédération, Canton et communes) de contribuer à la solidarité internationale en cofinçant une grande diversité de projets de développement dans les pays du Sud et de l'Est. Au préalable, tout projet émanant d'une association membre est soumis aux critères stricts d'une Commission technique (CT), composée d'experts bénévoles ayant tous une expérience approfondie du travail de terrain.

Ainsi, l'expertise de la FEDEVACO permet :

- de garantir la qualité et la durabilité des projets et la fiabilité des partenaires locaux;
- d'assurer le contrôle du suivi et de la bonne conduite des projets;
- d'informer et sensibiliser les autorités et le public quant aux projets soutenus;
- de contrôler les rapports et les décomptes finaux.

Ce service, mis à la disposition des collectivités publiques, permet non seulement de faciliter le choix des pouvoirs publics et de les décharger du travail d'expertise, mais aussi de garantir une utilisation appropriée et efficacement ciblée des deniers publics consacrés à la coopération au développement. Elle évite, en outre, la multiplication non coordonnée des demandes de financement, allégeant ainsi les tâches administratives des autorités.

Consciente de ses charges et responsabilités, à tous niveaux, la Municipalité avait répondu positivement à mon interpellation déposée au Conseil communal, en devenant membre de la FEDEVACO et a inscrit dès 2014 une ligne spécifique à

son budget, à hauteur de deux francs par habitant. Pour l'année 2015, la Municipalité a choisi de soutenir deux projets :

Accès à l'eau potable au Niger

Dans la bande sahélienne, les ressources en eau de surface sont très rares. La nappe phréatique ne permet pas d'alimenter durablement les puits et autres sources en eau de la commune rurale d'Arzérori. Afin d'améliorer la situation pour les 3850 villageois et soulager les femmes de la corvée d'eau, le projet de SWISSAID prévoit la construction de trois forages permettant d'atteindre une nappe d'eau située à environ 300m de profondeur.

Seuls 61% des habitants de la commune rurale d'Arzérori ont accès à l'eau potable, les autres devant se contenter d'eau souillée, vecteur de maladies notamment auprès des enfants. Les filles et les femmes consacrent 6 heures par jour à la corvée d'eau, ce qui les empêche d'aller à l'école ou d'exercer des activités génératrices de revenus. Il faut creuser à plus de 300 mètres de profondeur pour atteindre une nappe suffisamment approvisionnée en eau, ce qui demande d'importants moyens techniques et financiers que la population ne peut pas fournir. De plus, certains villages manquent également de tout ouvrage d'assainissement de base, provoquant



Niger : 6 villages de la commune d'Arzérori
Bénéficiaires : 7023 personnes
Organisation : Swissaid – www.swissaid.ch

des problèmes d'hygiène. Afin d'améliorer la situation, le projet prévoit trois forages à 300 m. pour atteindre la nappe du continental intercalaire, l'installation de pompes à motricité humaine et la construction d'un mini-adduction. La mise en place de ces installations sera accompagnée par la sensibilisation des populations sur la santé, l'hygiène de base (approche ATPC) et l'assainissement, le renforcement des capacités des bénéficiaires en matière de gestion des points d'eau. Enfin, le projet sera complété par la construction de deux bornes-fontaines et de 390 latrines SANPLAT dans les concessions familiales. Le projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale en matière d'accès à l'eau potable et de la stratégie nationale de promotion de l'hygiène et de l'assainissement.

Protection de la forêt au Pérou

Dans un contexte marqué par la surexploitation des ressources forestières, minières et pétrolières, Nouvelle Planète appuie une trentaine de communautés indigènes situées le long de la rivière Apurímac, en misant sur la conservation de la forêt amazonienne. Au menu: reboisement, mise en place de pépinières et pisciculture. Les communautés sont aussi accompagnées dans leurs efforts pour faire valoir leurs droits fonciers.

Le Pérou est le premier producteur mondial de cocaïne, et la vallée de l'Apurímac est la première région productrice de feuille de coca du pays. Les habitants indigènes asháninka de cette région amazonienne se tiennent à l'écart de cette activité, qui est aux mains de colons d'origine andine et de « narcoterroristes ». Le Ministère de l'Environnement est devenu un allié pour les indigènes, pour leur capacité de protéger ce qui reste de la forêt. Ce projet est une alliance entre le Ministère de l'Environnement, l'organisation représentative des peuples indigènes (OARA), et le CEDIA. Ces trois entités collaborent efficacement dans un contexte difficile.

L'approche adoptée est basée sur le renforcement institutionnel des groupes bénéficiaires en employant la structuration-organisation, le renforcement de capacités et l'appui-conseil. Plutôt que la formation formelle, le projet adopte une forte préférence pour le suivi-accompagnement dans la vulgarisation agro-forestière et piscicole. Les jardins de démonstration (et des bassins piscicoles) établis par des cultivateurs individuels ont un rôle important de multiplication. Finalement, les dimensions genre et équité sont intégrées au projet.



Pérou : Forêt Centrale, Vallées des Rivières Apurímac, Ene et Mantaro
Bénéficiaires : 27 communautés Asháninka et Matsigenka
Organisation : Nouvelle Planète - www.nouvelle-planete.ch

Éliminons les néophytes envahissantes !

Piéric Freiburghaus

La Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, LPN, du 1^{er} juillet 1966 a notamment pour but de protéger la faune et la flore indigènes, ainsi que leur diversité biologique et leur habitat naturel. C'est là le cadre légal dans lequel œuvre le Centre national de données et d'informations sur la flore en Suisse.

Les plantes néophytes envahissantes sont des plantes exotiques introduites par les activités humaines, après 1500, de manière intentionnelle ou non et qui se sont établies à l'état sauvage. Ces néophytes se répandent fortement et rapidement et entraînent des dommages.

Les premières listes des néophytes envahissantes de Suisse ont été établies en 2001 par des experts et botanistes de terrain sur mandat de la Confédération. Le « Groupe de travail néophytes envahissantes », initié en 2005, a élaboré une clé d'appartenance qui permettait d'évaluer si une espèce devait ou non faire partie de la liste. En se basant sur cette clé d'appartenance et avec l'objectif que la classification soit basée sur des faits concrets, un catalogue de critères a été élaboré en 2013. 85 espèces, dont on connaît ou dont on soupçonne un comportement invasif, ont été analysées. 41 espèces font actuellement partie de la Liste Noire et 17 espèces de la Liste d'Observations. À l'avenir un groupe d'experts élargi se réunira régulièrement pour contrôler les listes à l'aide de nouvelles connaissances et expériences.

La Liste Noire des néophytes envahissantes répertorie, selon les connaissances actuelles, les plantes présentant un fort potentiel de propagation en Suisse et causant des dommages importants et prouvés au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie. La présence et l'expansion de ces espèces doivent être empêchées.

Voici une espèce de néophyte envahissante, figurant sur la Liste Noire, très présente sur notre territoire, notamment des jardins ou des aires laissées plus ou moins à l'abandon et qu'il s'agit d'éliminer, même si cette espèce agrémente votre jardin et semble être isolée :

Buddléa de David (arbre à papillons)

Introduit de Chine comme arbuste ornemental, le buddléa se naturalise facilement et peut former des populations denses qui éliminent localement la végétation indigène.



Caractéristiques : Arbuste à feuilles caduques atteignant 2 à 5 m de hauteur, à port buissonnant évasé. Feuilles opposées, vertes ou grisâtres, duveteuses au revers, de 10 à 30 cm de long, caduques ou semi-caduques lorsque l'arbre atteint une certaine maturité. Fleurs en panicules denses, cylindriques de 20 à 50 cm de long, de couleurs pouvant aller du blanc au violet foncé.

Mode de reproduction et de dissémination : Le buddléa de David se reproduit de manière sexuée avec une production de graines pouvant atteindre 3 millions par individu. Petites et légères, les graines sont disséminées principalement par le vent et peuvent se conserver dans le sol pendant plusieurs années.

Dangers et raisons d'agir :

Le buddléa de David forme des populations monospécifiques et concurrence la végétation indigène. Il tend à limiter la diversité spécifique en colonisant rapidement les milieux remaniés ou pionniers. Il diminue la dynamique naturelle. Le buddléa peut devenir envahissant dans les éclaircies forestières. La lutte pour préserver le rajeunissement naturel ou le développement des plantations forestières peut engendrer des coûts importants.

Comment lutter ?

- **Intervenir le plus tôt possible !** Plus une infestation est importante, plus il est difficile de contrer le développement du buddléa.
- **Éviter toute dispersion de la plante !** Intervenir au plus tard en début de floraison avant la fructification. Enlever et éliminer le matériel végétal capable de se reproduire : racines, inflorescences (graines).
- **Prévoir des contrôles : vérifier l'efficacité des interventions !** S'assurer de l'absence totale de rejets ou repousses. Répéter l'intervention jusqu'à disparition complète de la plante.
- Prévenir la germination par une couverture du sol ! Les graines de buddléa ont besoin de lumière au sol pour germer : une couverture du sol après travaux limite fortement la germination.
- **En raison de l'impact des traitements chimiques sur l'environnement, privilégier les méthodes de lutte mécaniques** (arrachages manuels, fauches répétées, abattages, dessouchages) !

Élimination

Les parties souterraines (souches, racines) du buddléa, ainsi que les inflorescences (graines) doivent impérativement être ramassées et éliminées suite aux interventions. Les autres parties aériennes de la plante (branches, tiges, feuilles) ne présentent en revanche pas de risque de dissémination de l'espèce.

Il existe deux possibilités d'élimination des déchets végétaux :

- **Incinération** : évacuation en usine d'incinération pour les ordures ménagères (UIOM).
- **Compostage** avec hygiénisation, ou **méthanisation** dans une compostière professionnelle (pas de compostage au jardin).

Les compostières doivent être averties à l'avance en cas d'apport de quantités importantes de matières végétales infestées de néophytes.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.vd.ch et www.infoflora.ch

Les élections arrivent

La Municipalité

Les élections arrivent à grands pas ! Il est maintenant temps de vous faire quelques rappels et vous informer des dates importantes.

Peuvent figurer sur les listes électorales et prendre part aux scrutins

- Tous les citoyens suisses, âgés de 18 ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune ;
- Toutes les personnes étrangères, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.

Manière de voter

- Les listes électorales ou les listes manuscrites doivent être insérées dans l'enveloppe de vote jaune ;
- L'enveloppe jaune et la carte de vote doivent être mises dans l'enveloppe de transmission grise ;
- Ne mettez jamais votre carte de vote dans l'enveloppe jaune, n'oubliez pas de mentionner votre date de naissance et d'apposer votre signature sur la carte de vote.

Dates à retenir

Dimanche 28 février 2016

Election du conseil communal selon le système proportionnel (en un seul tour)

Election de la municipalité selon le système majoritaire (1er tour)

Dimanche 20 mars 2016

Election de la municipalité (deuxième tour éventuel)

Dimanche 17 avril 2016

Election du syndic selon le système majoritaire (1er tour)

Dimanche 8 mai 2016

Election du syndic (deuxième tour éventuel)

Les listes des candidats doivent être déposées au greffe municipal :

- Pour les élections du 28 février 2016, du lundi 4 janvier au lundi 11 janvier 2016 à **12.00 heures précises** ;
- Pour celles du 20 mars 2016, au plus tard le mardi 1er mars 2016 à **12.00 heures précises** ;
- Pour celles du 17 avril 2016, au plus tard le mardi 29 mars 2016 à **12.00 heures précises** ;
- Pour celles du 8 mai 2016, au plus tard le mardi 19 avril 2016 à **12.00 heures précises** ;

La liste des candidats et les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal pendant les heures d'ouverture de celui-ci.

La Municipalité vous remercie d'ores et déjà de votre active participation et vous informe que le secrétariat municipal est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Bibliothèque intercommunale

Bibliothèque intercommunale de la Venoge



Vous y trouverez des :
Romans, documentaires,
bandes dessinées, mangas,
albums, livres jeux, revues, DVD, CD-Roms et plus encore...
De 0 à 99 ans, pour chacun un choix varié, attractif et sans cesse renouvelé !

BUS PPDL, arrêt Daillens - Bibliothèque

Horaires :

Lundi 15h30-19h

Mercredi 11h30-16h

Vendredi 15h30-18h

Fermé pendant les vacances scolaires. Sauf 4 semaines où la bibliothèque est ouverte : les Relâches en février, la première semaine en automne et en été la première et la dernière semaine des vacances.

Bibliothèque intercommunale

Ch. De l'Arbalète 4

1306 Daillens

Tél. : 021 861 28 01

BUS PPDL, arrêt Daillens -

Bibliothèque

www.bibliovenoge.ch

[biblio.intercommunale@](mailto:biblio.intercommunale@daillens.ch)

daillens.ch

Fermeture de la ludothèque

Ludothèque Région Cossonay

Chers clients,

Malgré nos démarches, aucune solution viable n'a pu être trouvée pour la ludothèque. C'est avec beaucoup de tristesse et non sans amertume que nous vous annonçons la fermeture définitive de la ludothèque, le jeudi 17 décembre 2015 à 18h. Nous vous remercions pour votre fidélité et votre soutien tout au long des 26 ans d'existence et regrettons de ne pas pouvoir continuer à offrir ce service à Cossonay. Le comité espère toujours trouver une solution qui permettra à la ludothèque de continuer et de renaître, peut-être ailleurs ou sous une autre forme.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer toute bonne nouvelle potentielle. Avec nos meilleures salutations,
Les ludothécaires

Ludothèque Région Cossonay

CP 100

Rte de Morges 8

1304 Cossonay

www.cossonay.ch / rubrique petite enfance / ludothèque

Entreprise MSB

Katherin Laffely

Monsieur Bernard Charrotton a toujours eu envie de travailler dans la décoration... et il a bien choisi car au sein de son entreprise MSB (Multi Services Bâtiments), son métier de peintre lui permet de donner libre cours à son talent ...

Apprentissage

À 16 ans, Bernard Charrotton, sur avis de ses parents, fait une formation de facteur pendant une année à Lausanne suivi d'un stage à Daillens et Penthalaz et obtient son CFC. Ce métier ne lui plait pas et il se met à voyager. De retour de ses périples, il travaille dans un atelier de mécanique de précision à Lonay pendant une année. L'entreprise déménageant à Zurich, il se voit contraint de réfléchir et choisit alors de faire l'article 41 en se formant comme peintre. Il a 21 ans et durant 5 ans, il travaille et se forme. Cette activité lui plait. Il passe ses examens pour obtenir son CFC de plâtrier-peintre le 11 juin 1981 et le 13 juin, il se met à son compte tout d'abord à Morges.

Début de l'entreprise

Il travaille dans la région et collabore beaucoup avec l'entreprise Moyard. Cette expérience est très intéressante car le travail est diversifié, les mandats intéressants car peu limités par des raisons financières. En 1985, Bernard Charrotton déménage à Penthalaz tout d'abord à la route de la gare puis avec sa femme et sa jeune famille, ils entreprennent la construction d'une maison d'habitation avec atelier aux «Fourches».

Rapidement le couple ouvre un magasin de peinture avec l'idée de devenir une adresse de fournitures pour les professionnels de la région. Les premiers temps sont difficiles mais cela change avec une offre de produits très différents et très spéciaux comme l'OSAKA. Ce magasin va être ouvert une quinzaine d'années

et ensuite fermera ses portes et les produits seront transférés dans une autre entreprise.

Spécificité de l'entreprise

Cela fait 35 ans que Bernard Charrotton travaille comme peintre. Il aime son métier et y retrouve sa première passion de décorateur. Grâce à la peinture, il peut transformer un intérieur vieillot en un habitat neuf, beau, correspondant aux goûts des clients et la satisfaction d'un travail bien fait avec des matériaux modernes et adaptés est très valorisante à ses yeux. Il aime travailler avec des peintures à effets décoratifs, imaginer un intérieur plus original, plus personnel et plus chaleureux pour ses habitants.

Richesse du métier

Avec le temps, les matériaux ont beaucoup évolué. Différentes peintures sont sur le marché et selon le résultat, il faut bien choisir. En discutant avec ses clients, Bernard Charrotton va souligner les avantages et les inconvénients des différents produits sur le marché : la peinture à l'eau laisse des traces à la finition, la peinture synthétique a un résultat parfait et même de la peinture magnétique existe. Bernard Charrotton suit de la formation continue selon les demandes particulières des clients. Par exemple, il vient d'apprendre à poser du béton ciré ou du tadelak et a énormément de plaisir à découvrir ces matériaux. Le choix du produit dépend de la demande du client car la différence de prix entre une surface faite à la peinture traditionnelle qui coûte environ 20.-

le mètre carré et une surface en béton ciré qui coûte 260.- le mètre carré et qui nécessite 6 opérations et des fournitures onéreuses n'ont pas d'équivalent en terme de travail, temps, savoir-faire et résultat.

Développement de l'entreprise

90 % de la clientèle est privée et l'entreprise fait surtout de la rénovation. Un climat de confiance s'est installé entre lui et ses fidèles clients et il arrive que le devis ne soit même pas demandé. Dans le village, l'entreprise a participé à la construction du Verger en s'occupant des façades extérieures. Bernard Charrotton trouve difficile à l'heure actuelle qu'il n'y ait pas de protection sur le marché face à des entreprises qui décrochent des mandats sans CFC. Les conditions de travail aussi ont changé et l'état est très attentif particulièrement au taux d'alcool qui doit maintenant être à 0% sur les chantiers.

Bernard Charrotton travaille seul au sein de l'entreprise MSB et collabore souvent avec l'entreprise RDF (Rénovation de Façades) pour répondre à de gros mandats. Les journées sont de 8 heures et la semaine de 5 jours. Les 5 semaines de vacances par année sont nécessaires pour récupérer du rythme soutenu des journées. De temps à autre, un apprenti est venu se former et au cours de ces 35 dernières années, 3 apprentis ont eu leur CFC de peintre.

En plus du travail sur les chantiers, Bernard Charrotton fait les devis, sa femme Puce s'occupe de toute la partie administrative et une



fiduciaire est mandatée pour la partie financière et légale de MSB.

Projet et avenir

L'entreprise est bien connue et appréciée dans la région et l'année prochaine est déjà bien remplie. Bernard Charrotton prévoit de travailler encore 3 ans. Ensuite il a décidé de prendre la retraite et il est un peu triste que son entreprise n'intéresse pas ses enfants mais il respecte et comprend leur choix de profession et de vie.

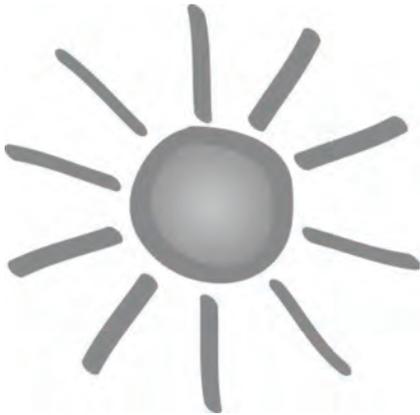
Contact

MSB
Multi Services Bâtiment
Bernard Charrotton
Gypserie - peinture
spécialiste de peinture à effets
décoratifs
rte de Daillens 6A
1305 Penthelaz
Tél 021 861 08 35
mobile 079 313 83 19
fax 021 861 08 66

La Luminothérapie

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Le terme luminothérapie signifie « soin par la lumière ». Cette thérapie est utile en cas de dépression saisonnière, de troubles du sommeil, de décalage horaire, ou de travail de nuit.



Le principe est simple : des récepteurs de la rétine au fond de l'œil captent la lumière pour indiquer à notre cerveau s'il fait jour ou nuit. Ces récepteurs sont indépendants de ceux de la vue, et règlent notre horloge interne qui régule la sécrétion de nombreuses hormones dont celles qui influencent notre sommeil et notre humeur (par ex. la mélatonine).

En exposant quotidiennement nos yeux à une certaine quantité de lumière d'une certaine qualité pendant des moments bien précis (en général le matin), notre organisme se remet en phase et notre sommeil, notre énergie et notre humeur s'améliorent.

Dépression saisonnière :

En hiver, la baisse de la lumière et le raccourcissement des jours peuvent provoquer un dérèglement du rythme biologique. L'horloge interne ne reçoit plus suffisamment d'information lumineuse, d'où sensation de fatigue, augmentation de l'appétit, baisse de concentration, déprime, voire dépression. Au lieu d'attendre l'arrivée du printemps pour que ces symptômes disparaissent, il est possible de s'exposer à des lampes de luminothérapie. On les utilisera le matin peu après le réveil, pendant le petit déjeuner, en lisant ou en commençant à travailler. Si les symptômes ont tendance à revenir chaque année, l'acquisition d'une lampe de la bonne puissance peut être intéressante. Ces lampes sont aussi disponibles à la location dans votre pharmacie si les symptômes sont passagers. Toutefois, si les symptômes sont sévères, une consultation médicale est indispensable.

Sur prescription médicale dans l'indication dépression saisonnière, la luminothérapie est partiellement remboursée par l'assurance de base (jusqu'à CHF 720.- sur un achat, ou CHF 1.80/jour pendant un maximum de 3 mois).

Troubles du sommeil :

On ignore souvent qu'un bon sommeil peut dépendre d'une bonne exposition à la lumière la journée. Ainsi, une séance matinale de luminothérapie peut stopper les processus biologiques de la nuit, et acti-

ver l'état d'éveil. Ainsi le soir apportera une meilleure qualité de sommeil. Avec une approche personnalisée en discutant avec son pharmacien, il est possible de retrouver un sommeil réparateur et paisible. Sans oublier une bonne hygiène de vie, un minimum d'exercice, et un rythme de vie le plus régulier possible.

Ces lampes peuvent être achetées ou louées en pharmacie, et des conseils judicieux d'utilisation vous seront donnés. Il existe des modèles portatifs, ou plus importants. Il existe aussi des **simulateurs d'aube**, qui préparent l'organisme au réveil de manière douce et progressive. En effet, le réveil qui sonne en plein pendant le sommeil profond peut provoquer stress et irritation. Le simulateur d'aube va sortir la personne lentement hors du sommeil profond. Les réveils offrent aussi une simulation du coucher de soleil pour faciliter l'endormissement lorsque des tensions empêchent de trouver le sommeil.

Ces réveils peuvent donc aider les personnes avec horaires très chargés ou horaires de travail irréguliers, qui appréhendent les matins sombres, les enfants qui ont de la peine à s'endormir, les personnes âgées.

Enfin, une aide utile pour l'endormissement des personnes devant travailler tard sur des écrans, ou qui sont adeptes de tablettes et smartphones le soir, consiste en des **lunettes « blue-blockers »**, c'est-à-dire qui empêchent la lumière bleue d'atteindre le fond de l'œil. C'est en effet cette lumière qui empêche l'organisme de savoir que c'est le soir et qu'il est l'heure de dormir. Travailler sur un écran avec ces lunettes ne perturbe plus le système de régulation jour/nuit. Les porter dès 21 heures.

Alors si cela vous parle, et que vous voulez de bons conseils et essayer la luminothérapie, n'hésitez pas à passer à la pharmacie.



Agenda de la commune

Memento

31 décembre 2015

Repas du Nouvel An organisé par la Jeunesse

30 et 31 janvier 2016

Loto organisé par l'USL

5 au 7 février 2016

Tournois juniors en salle organisés par le FC Venoge

18 février 2016

Repas de soutien du FC Venoge à la salle Jean-Villard-Gilles à Daillens

5 mars 2016

Carnaval des 4 villages pour tous, enfants et adultes, à Penthalaz

11 et 12 mars 2016

Soirée du don à Daillens

12 mars 2016

Soirée annuelle de l' Echo de la Molombe

20 mars 2016

Reprise du championnat de troisième ligue (FC Venoge – Veyron-Venoge)

30 avril 2016

Soirée annuelle du Chœur mixte l'Aloëttaz

11 juin 2016

Tournoi Graines de foot pour les juniors F à Penthalaz

1er octobre 2016

RAM (Rencontre Autour du Monde) au Verger à Penthalaz

Annoncez vos manifestations : lecancanier@penthalaz.ch

Cultes

Pour Noël

- 20 décembre, 18h, fête paroissiale de Noël en famille à l'église de Penthalaz. Conte-spectacle La Souris de Noël, avec Catherine Novet et les enfants du culte de l'enfance

Pour Nouvel An :

- 1er janvier 2016, 18h30, église de Penthalaz, célébration de la sainte cène, suivie de l'apéro de Nouvel An dans l'église

A l'église :

- 7 février, 10h, avec Catherine Novet, diacre, et les familles du culte de l'enfance
- 28 février, 10h, avec Danielle Staines, diacre à Cossonay
- 27 mars, 10h, dimanche de Pâques, sainte cène
- 24 avril, 10h, avec André Perrenoud, pasteur

Au Foyer paroissial :

- 6 mars, 10h, avec André Perrenoud, pasteur

Rendez-vous paroissiaux importants

- 31 janvier, dimanche des Missions, culte inter-paroissial à l'église de Mex, avec la participation d'un invité de DM-Echange et Mission, qui témoignera de son travail au sein des organismes d'entraide de l'église protestante. Café après-culte et repas : inscription conseillée auprès de Claudine et Michel Mercier, 021 731 38 53
- 13 mars, Assemblée paroissiale ordinaire de printemps à 10h45 à l'église de Daillens (culte à 10h)
- 29 mars, 10h, culte des Rameaux à la Salle de la Léchire à Penthalaz, avec baptêmes et confirmations des catéchumènes de 11e année.

Pour toutes autres informations : www.penthalaz.eerv.ch

Horaires de fin d'année

Bureau communaux

Les bureaux communaux seront fermés **dès le Jeudi 24 décembre 2015, réouverture le Lundi 4 janvier 2016 selon horaires habituels.**

En cas d'urgence UNI-QUEMENT, il est possible d'atteindre :

- le **service extérieur** au 079 525 18 15,
- le **service administratif** au 078 672 89 66

La déchetterie Intercommunale sera ouverte les :

- Jeudi 24 décembre 2015 de 13h30 à 16h00
- Samedi 26 décembre 2015 de 10h00 à 16h00 heures non-stop
- Jeudi 31 décembre 2015 de 13h30 à 16h00
- Samedi 2 janvier 2016 fermé (jour férié)

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay. Ou au secrétariat, les lundi et vendredi après-midi, 021 535 64 84

Jubilaires

Isabelle Hautier, Syndique

90 ans

Mme Juliette Cloux,
le 29 novembre
1925



Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Numéros d'urgence

Police : 117

Sapeurs-pompiers : 118

Ambulances : 144

Intoxications : 145

REGA : 1414

Médecins et pharmacies de gardes : 0848 133 133

Vétérinaire de garde : 021 861 33 19

L'ouvrier au village

Extrait de l'ouvrage de Mme Denise Francillon « L'Ouvrier au village », partie 6

Georges Badoux

L'arrivée parfois massive d'ouvriers contribua à modifier la démographie, l'habitat et l'espace.

Vers un nouveau village

« Ainsi donc, dès 1900, la population villageoise perd l'homogénéité qui la caractérisait autrefois. De population essentiellement rurale, de langue française et protestante, elle devient un groupe social hétérogène aussi bien au niveau de la langue et de la religion que sur le plan professionnel.

Dès 1905, William Grenier, co-directeur, fonde avec M. De Goumoens, architecte lausannois, la Société immobilière de Cossonay-Gare dans le but de créer des logements ouvriers. L'année suivante, deux maisons sont construites au lieu-dit « En la Fully », juste au-dessus de l'usine, sur le replat, près du cimetière. C'est ici que se développe le quartier ouvrier qui compte 4 maisons avec 16 appartements, logeant 76 personnes en 1910. La quatrième, bâtie en 1908, comprend des logements et un magasin pour la nouvelle société coopérative que les ouvriers viennent de créer.

La structure du village se modifie : en haut, le village paysan avec une très grande proportion de maisons en pierres, rural y compris et quelques constructions mixtes ; sur le replat, au-dessus de l'usine, s'élève le nouveau quartier ouvrier, quatre maisons de même type, construites selon le critère alors dominant du logement ouvrier : salubrité et économie. C'est le « village nègre », le lieu de la différence et de l'éloignement, l'expression d'une incompréhension de la part de la société paysanne jusque là inébranlée dans sa tradition culturelle et sociale.

Cette structure, aménagée sur trois paliers géologiques, donne au quartier de la Gare un caractère particulier qui se dessine progressivement. De 1909 à 1911, de grands travaux sont exécutés à la gare : construction d'un quai et d'une voie de garage, d'un escalier reliant la route cantonale aux quais, extension de la station, etc. Ces transformations qui correspondent au développement de la fabrique de câbles, Aubert, Grenier et Cie, aboutissent à une



Cossonay - Gare, Penthalaz et les Alpes

Collection de la famille de Madame Monique Chollet, Penthalaz

modification du nom de la Gare de « Penthalaz-Cossonay » à celui de « Cossonay ». Toutes les démarches faites par la Municipalité de 1913 à 1914 pour retrouver l'ancien nom, n'aboutissent qu'à un échec. Cette modification, qui pourrait paraître anodine, n'est-elle pas au contraire la première expression de la perte d'identité rurale du village au profit de la nouvelle classe économique installée nouvellement sur son territoire ?

Toutes ces transformations ne touchent pas le village, qui peut ainsi conserver toute sa ruralité. De ce fait, en 1930, lors de la décision de construction d'un nouveau bâtiment de commune, les édiles, ne voyant pas que le temps avait modifié l'espace, adoptent un projet de Maison communale qui ne tient compte ni des modifications survenues dans la structure villageoise, ni de son devenir. C'est ainsi que l'on accepte les recommandations de l'architecte Bron qui propose de refaire à neuf l'ancien bâtiment de commune en faisant quelque chose de simple et pratique, correspondant avec le cadre du village. Il est intéressant de constater ce décalage entre une réalité concrète, la modification structurelle du village et la volonté de conserver les structures anciennes. (à suivre)

Album photo



Catherine Rouiller
von Gunten



Sabine Erne